

L'O.M.S VOUS PROPOSE

UN DIMANCHE AU STADE

... *NAUTIQUE*

DIMANCHE 28 JUIN 2009

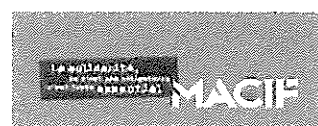
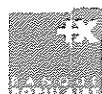
CENTRE NAUTIQUE DE MAUREPAS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
AU SECRETARIAT DE L'O.M.S.

5, avenue de Langres – 78310 MAUREPAS
Tel : 01.30.51.01.33 – oms@maurepas.net

 **MAUREPAS**

 **Auchan**
MAUREPAS



Avec la participation des Services Municipaux (Communication, Sports).

UN DIMANCHE AU STADE

... NAUTIQUE

HORAIRES DES ACTIVITES

EPREUVES AQUATIQUES

DISCIPLINE	HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
PARCOURS KAYAK GYMKHANA	10h00 à 11h15	4
DEPART « RELAIS FIL ROUGE »	11h15 à 11h45	6
COURSE INFERNALE	11h45 à 12h15	Libre
RELAIS HABILÉ	10h30 à 14h30	3
JOUTES : LES JEDIS A L'EAU	14h30 à 16h00	3
FINALE « RELAIS FIL ROUGE »	16h00 à 16h30	
TOUT LE MONDE A L'EAU	16h30 à 17h00	

ANIMATIONS NON AQUATIQUES

DISCIPLINE	HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
« RELAIS » TENNIS DE TABLE	10h00 à 16h00	4 (minimum)
TOURNOI DE VOLLEY BALL		Libre
INITIATION ET TOURNOI DE SPEEDMINTON		Libre
TYR A LA CORDE		6

Le nombre de participants par épreuve a été prévu pour accueillir un maximum de concurrents : il est évident que pour les équipes plus restreintes, un équipier peut participer à plusieurs épreuves et surtout qu'il est toujours possible de « nouer des alliances » au moment des inscriptions.

REMISE DES RECOMPENSES ET POT DE L'AMITIE A PARTIR DE 17h30.

UN DIMANCHE AU STADE

... NAUTIQUE

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Les équipes doivent présenter un capitaine qui sera le seul interlocuteur des organisateurs. Ce capitaine pourra également concourir. Il devra inscrire ses équipes participantes au plus tard une semaine avant la manifestation.

ARTICLE 2 : Le jour de la compétition, le capitaine doit être en possession de la liste des compétiteurs de son équipe, ainsi que d'une photocopie de leur licence fédérale de l'année en cours ou à défaut d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport.

ARTICLE 3 : Les équipes doivent obligatoirement compter dans leur rang un **minimum** de féminines.

ARTICLE 4 : Les jeunes, âgés de 11 ans révolus le jour de la compétition, peuvent participer à toutes les épreuves.

ARTICLE 5 : Dans l'eau les caleçons et bermudas sont interdits (maillot de bain obligatoire)

ARTICLE 6 : Les matchs seront dirigés par des arbitres mis à disposition par les associations organisant l'épreuve.

ARTICLE 7 : Les règlements particuliers à chaque épreuve seront remis aux capitaines d'équipes et affichés à l'accueil.

ARTICLE 8 : En cas de circonstances imprévues, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre des inscrits, ainsi que le nombre des disciplines.

ARTICLE 9 : Un classement particulier sera fait pour chaque épreuve. Une coupe sera attribuée à l'association la plus participative. Une autre récompensera le fair play. D'autres récompenses seront attribuées en fonction des résultats.

ARTICLE 10 : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte de tout objet.

ARTICLE 11 : Il est fait obligation aux concurrents non-licenciés de souscrire une assurance individuelle.

ARTICLE 12 : Tout litige sera examiné et tranché par une commission composée de 3 personnes désignées par l'organisateur.